

dégradation (serrurerie)

Par **fred1599**, le **03/01/2009** à **14:49**

Bonjour,

Après avoir oublié les clefs me permettant d'ouvrir ma porte électrique de garage et de rentrer dans ma maison, j'ai dû appeler le serrurier près de chez moi.

Le fait qu'il est réussi au bout de 2 heures à ouvrir ma porte et me faire payer 215 euros n'est pas le plus grand soucis, mais ce qui me pose problème c'est qu'il est commit des dégradations sur ma porte électrique de garage.

Je lui ai téléphoner et lui ai indiqué mes constatations. Il m'a indiqué qu'il était d'accord pour faire marcher son assurance.

Cependant je dois lui envoyer une lettre recommandée, mais je ne sais pas quoi dire selon les lois.

C'est pourquoi je souhaiterais avoir votre aide.

Merci par avance pour votre aide.

Fred :)) Image not found or type unknown

Par **yanos**, le **13/01/2009** à **23:06**

Bonsoir,

Rien de bien compliqué. Il faut juste préciser les dégâts matériels que tu as subi lors de son intervention.

Rapproche toi de ton assureur, il devrait s'occuper des démarches.